Résolution sur les procès collectifs contre l’ opposition et la société civile au Cambodge

2021/2579(RSP) - 11/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 610 voix pour, 43 contre et 37 abstentions, une résolution sur les procès collectifs contre l'opposition et la société civile au Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Le Parlement a condamné l'escalade des violations des droits de l'homme au Cambodge, notamment la violence contre les manifestants pacifiques, l'adoption de nouvelles lois répressives et l'arrestation de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes, de militants des partis d'opposition, d'écologistes, d'étudiants et de citoyens ordinaires pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions. Il a appelé les forces de sécurité à s'abstenir de recourir à une force inutile et excessive contre les personnes engagées dans des manifestations pacifiques.

En outre, le Parlement a exhorté le gouvernement cambodgien à

- mettre fin à toutes les formes de harcèlement, d'intimidation et d'accusations criminelles à motivation politique contre les membres de l'opposition, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les médias et les acteurs de la société civile;

- cesser immédiatement toute autre forme de harcèlement, y compris le harcèlement judiciaire et l'intimidation des membres de l'opposition dans le pays;

- libérer, sans délai, toutes les personnes qui ont été détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, et à abandonner toutes les charges retenues contre elles;

- abroger toutes les lois répressives, notamment les récents décrets et projets de loi réglementant l'environnement numérique et permettant au gouvernement d'accroître la surveillance, la censure et le contrôle d'Internet, ainsi que tous les autres textes législatifs limitant la liberté d'expression et les libertés politiques, et qui ne sont pas pleinement conformes aux obligations du Cambodge et aux normes internationales;

- rétablir la démocratie et veiller à ce que l'application de la loi respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ce qui implique de se conformer pleinement aux dispositions constitutionnelles relatives au pluralisme et à la liberté d'association et d'expression.

Les États membres sont invités à suspendre tout soutien financier bilatéral au gouvernement cambodgien et à se concentrer plutôt sur les organisations de la société civile et les partis d'opposition.

Enfin, la résolution a appelé à des sanctions ciblées, y compris des interdictions de voyager et un gel des avoirs, contre les dirigeants cambodgiens et leurs intérêts économiques. Elle a demandé au Conseil d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants politiques et des chefs des forces de sécurité responsables de graves violations des droits de l'homme, de la dissolution et de la répression subséquente de l'opposition au Cambodge, ainsi qu'à l'encontre de leurs intérêts économiques dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits.